

L'ACTU MARCHÉ

Achevée de rédiger le 17 février 2026

Des vents portants pour la croissance



François RIMEU

Stratégiste senior,
Crédit Mutuel Asset
Management

« Deux accords commerciaux historiques viennent d'être signés par l'Union Européenne (UE) : l'un avec le Mercosur, l'autre avec l'Inde. »

”

LES POINTS À RETENIR :

- Deux accords UE-Mercosur et UE-Inde : chacun apporterait environ +0,1 % de croissance.
- Baisse massive des droits de douane et ouverture sur des marchés majeurs.
- Impacts sectoriels clés : automobile, vins & spiritueux, chimie, pharma, machines-outils.

Dans le contexte de guerre tarifaire déclenchée par les Etats-Unis, ses partenaires commerciaux diversifient leurs alliances pour s'extraire des menaces américaines. Ainsi, deux accords commerciaux historiques viennent d'être signés par l'Union Européenne (UE) : l'un avec le Mercosur, l'autre avec l'Inde. A mesure de son implémentation, chaque accord devrait représenter +0,1 % de croissance par an sur une période de 5 à 10¹ ans et engendrer un impact sur la classe d'actifs actions potentiellement non négligeable pour certains acteurs et secteurs.

Le Mercosur en bref

Signé le 17 janvier, l'accord commercial avec le Mercosur (**UE & Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay + Bolivie dans un second temps**) sera mis en place provisoirement, le temps qu'il soit ratifié. Ce traité commercial prévoit que les droits de douane, actuellement de l'ordre de 15 % à 35 %, soient retirés sur 90 % des produits à horizon dix à quinze ans². Pour certains produits, les droits de douanes seront réduits immédiatement tandis que pour d'autres, la baisse interviendra de manière linéaire sur différents périodes (4-7-8-10 ou 12 ans). Pour le secteur agricole, des restrictions importantes sont prévues pour éviter de déstabiliser le secteur en Europe.

Le traité avec le Mercosur concerne une population totale de 718 millions de personnes et deux blocs géographiques représentant 20 % du PIB mondial³. La commission européenne estime que l'accord devrait donner lieu à une réduction des droits de douane supportés par les exportateurs européens de l'ordre de 4 milliards d'euros. Les exportations de l'UE vers les pays du Mercosur devraient ainsi augmenter de 39 % sur la période. Au global, l'accord devrait générer +0,1 % de croissance par an pour l'UE et +0,3 % pour le Mercosur⁴.

Les pays qui devraient le plus profiter de l'accord sont l'Espagne et le Portugal. Respectivement 4 % et 7 % de leurs échanges se font avec le Mercosur, contre 2 % pour l'Allemagne ou encore 1 % pour la France. L'Allemagne devrait en profiter davantage via le secteur automobile. Pour la France, l'accord devrait être positif pour tout ce qui concerne les vins et spiritueux. Côté Amérique latine, c'est le Brésil qui devrait ressortir gagnant grâce à l'exportation du café, sucre et pétrole⁵.

1) La Commission Européenne

2) La Commission Européenne

3) UN, IMF, « GDP and population », 2024

4) La Commission Européenne

5) IMF, Mercosur's trade with key partners, 2024

“Mother of all deals”

« Pour les vins et spiritueux, les droits de douane passent de 150 % à 75 % puis à 20 %. »

”

Après 20 ans de négociations, le « Mother of all deals » prend forme entre l'UE et l'Inde, ces deux zones qui représentent 25 % du PIB mondial. L'accord prévoit d'éliminer les droits de douane sur 92 % à 97 % des biens et services sur, a priori, 5 ans⁶. Les gains immédiats liés à la baisse des droits de douane sont estimés à 4 milliards d'euros, et l'impact macroéconomique global attendu serait similaire à l'accord avec le Mercosur, autour de +0,1 % de croissance pour l'UE.

A titre d'illustration, le traité prévoit que les droits de douane pour le secteur automobile (hors véhicules électriques) passent de 110 % à 10 % au plus bas pour certains modèles et pour 250.000 véhicules max. Au-delà du quota, les droits de douane passent de 10 % à 35 %. Pour les vins et spiritueux, les droits de douane passent de 150 % à 75 % puis à 20 %. Les secteurs de la chimie, de la pharmaceutique et des machines-outils passent à 0%⁷. Coté agriculture, il est prévu une baisse importante des droits de douane des deux côtés. A l'image de l'accord avec le Mercosur, des clauses de sauvegarde sont prévues sur la viande, le riz et le sucre.

Pour l'Inde, l'UE constitue déjà son premier partenaire commercial avec 76 milliards de dollars d'exportations et 61 milliards d'importations, soit près de 12 % des exportations indiennes⁸. Selon le Centre du commerce international (ITC), ces échanges pourraient doubler en cinq ans, renforçant l'intégration économique entre les deux blocs. Au-delà des gains attendus dans les secteurs des biens (notamment le textile, l'électronique et la pharmacie), le potentiel le plus important réside dans les services. Malgré la récente décision de l'administration Trump de baisser les droits de douanes de 50 % à 18 % sur les exportations indiennes, l'Union européenne apparaît comme un débouché stratégique, d'autant que la nature des biens et services exportés vers les deux marchés est similaire. Le potentiel de croissance pour l'Inde est par ailleurs significatif.

Pour l'UE, le traité favorise l'ouverture sur un marché encore peu exploité ; l'Inde ne représente aujourd'hui que 0,8 % des exportations européennes⁹. Les pays les mieux positionnés pour en bénéficier grâce à leurs exportations de voitures, de machines industrielles et de matériel de défense sont la France, la Belgique, l'Allemagne, la Finlande et l'Italie¹⁰. L'Allemagne apparaît comme le principal gagnant potentiel : déjà premier partenaire européen de l'Inde dans des secteurs tels que l'aéronautique, les instruments scientifiques, l'automobile et la pharmacie.

6) La Commission Européenne

7) La Commission Européenne

8) IMF

9) IMF

10) ITC trademap, 2024

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et ne constituent pas un engagement contractuel du Groupe La Française. Ces appréciations sont susceptibles d'évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française. www.la-francaise.com

Communication éditée par le Groupe La Française, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 78 836 320 € - RCS PARIS 480 871 490. Crédit Mutuel Asset Management: 128, boulevard Raspail 75006 Paris. Société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97 138 et enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 25003045 depuis le 11/04/2025. Société Anonyme au capital de 3 871 680 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 388 555 021 Code APE 6630Z. TVA Intracommunautaire : FR 70 3 88 555 021. Crédit Mutuel Asset Management est une filiale du Groupe La Française, holding de la gestion d'actifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La Française Finance Services, entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le n° 18673 (www.acpr.banque-france.fr) et enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13007808 le 4 novembre 2016. Coordonnées internet des autorités de tutelle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) www.acpr.banque-france.fr, Autorité des Marchés Financiers (AMF) www.amf-france.org